

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/09/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Proviseur

Secrétariat : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Proviseur

Monsieur le Proviseur déclare la séance du conseil d'Administration ouverte à 13h30, avec 13 membres, le quorum n'étant pas nécessaire. Cette séance fait suite à celle du vendredi 30 août où le quorum n'avait pas été atteint.

I) Organisation de l'action éducatrice

1.1 Vote de la répartition de la DGH :

Les personnes présentes rappellent leur hostilité à la baisse de la DGH imposée par le rectorat pendant l'été. Ils rappellent que le vote de la DGH, fin juin, avait été le fruit de 4 séances de travail. Ils ne comprennent pas que ce travail puisse être balayé aussi rapidement, pendant l'été, par le rectorat. A quoi bon s'investir ?

M. Daubigney (FCPE) lit une motion annexée à ce compte rendu.

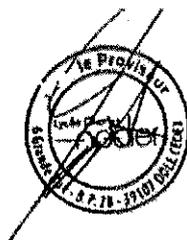
Monsieur le proviseur précise qu'en cas d'un nouveau vote négatif, la loi indique qu'il revient au proviseur d'acter la répartition.

Vote : CONTRE 10, POUR : 3

II) Fonctionnement matériel et financier

2.1 Vote par correspondance

Monsieur le Proviseur obtient un avis favorable du CA pour pouvoir travailler à la dématérialisation des élections au CA au mois d'octobre. En effet, la modification de la loi, cet été, semble rendre viable cette possibilité. Monsieur le Proviseur va se rapprocher des services juridiques du rectorat pour voir la faisabilité. Une réunion avec les différentes organisations représentatives du lycée sera alors prévue pour faire le point.



Secrétaire : signé M. PINTO



MOTION du 03 septembre 2019

Quand l'esprit d'une réforme n'a pas les moyens de sa mise en œuvre, il faut savoir faire une pause et prendre le temps du dialogue avec les corps intermédiaires.

Quand les moyens humains ne sont pas à la mesure des besoins sur le terrain, il faut savoir poser un moratoire sur une réforme.

Pour l'ensemble de ces raisons nous n'avons pas votés favorablement la dotation de moyens proposée le 27 juin dernier au conseil d'administration.

- L'esprit de la réforme du lycée consistait à supprimer les trois filières générales et à offrir aux élèves le choix d'enseignements susceptibles de renforcer leur parcours scolaire.
- L'esprit de cette réforme était de permettre aux élèves de pouvoir choisir des spécialités en fonction de leurs envies et de leurs compétences mais aussi de donner davantage de moyens en direction des élèves qui ont le plus de besoins d'accompagnement.
- L'esprit de cette réforme était d'agir contre les inégalités et permettre l'accès sans distinction à un large panel de spécialités afin que chaque jeune puisse choisir son avenir.

La FCPE s'était positionnée contre cette réforme au CSE non en raison de l'esprit mais au regard de la mise en œuvre. Elle avait alerté les pouvoirs publics sur les difficultés qui allaient immanquablement poindre sur le terrain. Aujourd'hui nous ne pouvons que constater que :

- La projection des dotations horaires globales ne reflète pas le discours ministériel.
- Les 54 heures d'orientation dédiées aux élèves de seconde ne seront pas acquises au moment des choix d'orientation, pour notamment permettre un temps de maturation nécessaire pour comprendre l'enchaînement d'un parcours scolaire vers l'enseignement supérieur.
- Les spécialités proposées sont en nombre insuffisant dans de nombreux établissements.
- Les enseignements éveillant déjà l'appétence des élèves ne sont pas assurés partout et un manque de places est à prévoir ; lorsqu'ils sont dispensés, encore faut-il que les élèves d'un autre établissement y aient accès, et quand c'est le cas, la gratuité des transports ou le rajout de personnel vie scolaire pour encadrer les déplacements ne sont pas acquis.

C'est pour ces mêmes raisons et une baisse supplémentaire des heures que nous avons votés de nouveau contre la DGH lors du Conseil d'Administration extraordinaire le 28 aout dernier et boycottés le CA du 30 aout 2019.

- Force est de constater que les moyens de cette rentrée ne sont pas à la hauteur des promesses tenues. Combien d'élèves orientés au « pis aller » dans un lycée de proximité ou par défaut, faute d'avoir trouvé une place dans leur spécialité.
- Force est de constater qu'en cette rentrée du 2 septembre, des élèves et leur famille sont en difficultés et doivent mettre la main à la poche pour faire face à des frais de transports ou d'internat. Des élèves en perte de motivation dans une filière qui n'est pas celle convoitée.
- Force est de constater votre absence de dialogue et de concertation entre les acteurs éducatifs que sont les parents et les enseignants. Vous faites avancer cette réforme en marche forcée, quoi qu'il arrive, sans tenir compte des remarques et protestations.

A quoi bon siéger et voter en CA, si vous faite fi des décisions que nous avons votées, puisque nous passons à la rentrée d'une DGH de 986 heures à 982 heures. Obligant ainsi le proviseur à gratter encore quelques heures sur les AP.

- Comment expliquer qu'à une semaine de la rentrée, vous preniez la décision de partager Mme BEUCLER avec un autre lycée, sans concertation et avec un total mépris. A l'image même de ce que nous avons constatés ces derniers mois vis-à-vis des enseignants et des parents qui se sont mobilisés pour se faire entendre sur « Votre réforme ».
- Pas étonnant de subir chaque année autant d'heures de cours non remplacés. Entre le manque de personnels et la souffrance de ces enseignants et personnels que vous démotivez et qui finissent par des absences perlées avant le burnout ou la dépression, n'oubliez pas que c'est l'éducation de nos enfants et d'un pays que vous mettez à mal.

C'est pour toutes ces raisons que nous revotons contre la DGH présentée ce mardi 3 septembre 2019, sans remettre en cause, le travail en amont et l'écoute du proviseur et de l'administration du lycée.

Nous exigeons une pause, un moratoire, afin de construire collectivement l'avenir de nos enfants.

Le Président de la FCPE NODIER :

Yannick DAUBIGNEY

